



**L'OPAH de l'Avant Pays Savoyard, Chautagne et Chartreuse :**

**Des aides pour vos travaux de rénovation !**

**Prolongation de deux ans, jusqu'au mois d'octobre 2018.**

#### **Des aides financières et des conseils gratuits**

L'OPAH permet, sous conditions, pour les propriétaires occupants ou bailleurs, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement à la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention.

#### **Qui est concerné ?**

Conditions d'éligibilité aux aides dans le cadre de l'OPAH :

- Vous habitez une des 54 communes de l'Avant Pays Savoyard, de la Chautagne et de la Chartreuse (partie savoyarde)
- Vous occupez ou vous louez un logement dont vous êtes propriétaire
- Vous souhaitez faire des travaux

#### **Quels travaux sont aidés ?**

- travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables...
- travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...
- travaux améliorant la sécurité, la salubrité : humidité, absence de chauffage...

#### **A qui s'adresser?**

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et composez le **0 800 400 522** (appel gratuit depuis un poste fixe) afin que les conseillères de SOLIHA puissent vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez vous à domicile.